

Carentan-les-Maraais, le 28 avril 2021

Chers Parents,

La **fiche de vœux d'affection du palier 3^{ème}** en vue de l'entrée au lycée est disponible dans votre espace document ECOLEDIRECTE.

La notice explicative située au dos du document est à lire attentivement et les vœux doivent être classés par **ordre de préférence** afin d'être saisis par Mme ANNE dans AFFELNET.

Important pour éviter qu'un élève ne se retrouve sans affectation :

Dans le cas de demande de seconde générale et technologique à recrutement particulier :

- STHR (hôtellerie restauration)
- Création et culture design
- Ecologie, Agronomie, Territoire et développement durable*
- Sections LINGUISTIQUES et BINATIONALES (ABIBAC...) *
- Sections sportives particulières*

***(PRENDRE CONTACT AVEC CES ETABLISSEMENTS AU PLUS VITE, un dossier est nécessaire pour candidater)**

ou d'une demande de dérogation N°6 pour parcours particulier (choix d'une option qui n'est pas proposée dans l'établissement de secteur)

Il est impératif de mettre dans les vœux le **lycée de secteur** pour le cas où ces demandes seraient refusées.

De même pour certaines **secondes professionnelles très demandées**, il est important de **formuler plusieurs vœux** car il n'y a pas de sectorisation pour ces filières, par conséquent le nombre de places est très limité.

Pour la remplir, vous pouvez vous référer au **guide post 3^{ème} de l'agence de l'orientation de Normandie** afin de consulter l'offre de formation de l'académie.

Il est consultable en ligne via le lien suivant et se trouve dans l'espace document ECOLEDIRECTE de votre compte.

<https://www.destination-metier.fr/articles/post-3eme-le-guide?fbclid=IwAR0IL8ckl6UwAibMXyDJ4yI41GI1PMIERmqMtZkHnJeEBgaSiCbB0jZlQPk>

Pour des informations concernant les métiers de la **voie professionnelle**, vous trouverez des informations essentielles via ces deux liens :

<https://tvp.discip.ac-caen.fr/Espace-familles>

<https://tvp.discip.ac-caen.fr/La-transformation-du-lycee-professionnel>

Tous ces liens sont également disponibles sur le PALDET post 3^{ème} :

<https://fr.padlet.com/jadorianne/zm42t1w2adim1k63>

(suite au verso)

Les **demandes de dérogation** doivent être justifiées d'un courrier et des justificatifs nécessaires.

Nous vous rappelons que les établissements privés, agricoles, maritimes, MFR ou les établissements proposant une seconde générale et technologique à recrutement particulier doivent être contactés dès à présent afin de connaître leur modalités d'inscription et être mentionnés sur la fiche de vœux.

Nous vous demandons de bien vouloir compléter, signer et rendre ce document **impérativement avant le 10 mai prochain** au professeur principal.

Les professeurs principaux et Mme ANNE sont bien sûr disponibles pour répondre à vos questions afin de vous conseiller sur ces choix décisifs pour l'orientation de votre jeune.

Les résultats de l'affectation vous seront communiqués le 30 juin 2020.
Vous devrez alors procéder rapidement à l'inscription administrative dans les lycées publics.

Dans le cas où votre enfant n'aurait pas d'affectation (sur liste d'attente), prenez rendez-vous auprès de Mme LOBEL en téléphonant au secrétariat afin que vous puissiez être accompagnés dans vos démarches.

Bien cordialement,
Mme LOBEL Isabelle
Chef d'établissement

